



Élections professionnelles

Les élections professionnelles qui se sont déroulées du 27 novembre au 4 décembre ont été un moment important de la vie syndicale. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, y a porté ses revendications, pour l'unité du second degré, pour la revalorisation de nos métiers, pour la défense du service public d'éducation.

La participation à ces élections n'a pas effacé la baisse importante subie en 2011, à l'occasion du premier scrutin électronique, même si une légère remontée a été enregistrée. Il faut mettre celle-ci en relation avec le retour à un calendrier raisonnable (en 2011 le vote s'était déroulé fin octobre) et des améliorations techniques incontestables, mais également avec les efforts importants que nos militants et adhérents ont dû déployer jusqu'aux derniers jours pour faire voter leurs collègues. En tout état de cause, les taux de participation restent très éloignés de ceux observés lors des élections de 2008. Ainsi, pour les personnels du second degré, titulaires et contractuels, hors AED, la participation, qui avait chuté de plus de 60 % en 2008 à 41 % en 2011, s'est seulement établie à 44,9 % en 2014. Pour les personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves (AED et AESH), elle est restée au niveau scandaleusement bas de 6,8 % (6,2 % en 2011 et près de 38 % en 2008).

Cette faiblesse de la participation tient avant tout aux modalités de vote et de campagne. Le vote par internet, en dépersonnalisant à l'excès le vote professionnel, ne crée pas de liens entre les électeurs et les organisations candidates. La dématérialisation de ce qui devrait être un temps fort de la vie sociale dans les services et les établissements contribue à la dislocation du collectif de travail. Malgré les améliorations du processus, la multiplication des étapes nécessaires au vote décourage toujours nombre d'électeurs. Et surtout, l'obligation d'utiliser la boîte mèl professionnelle a, pour certaines catégories de personnels, créé des difficultés dans l'accès même au vote.

La baisse considérable du taux de participation provoquée par le vote électronique crée une distorsion des résultats dans la fonction publique. Les personnels enseignants voient leur représentation sous-évaluée par rapport à des personnels qui continuent de bénéficier d'un vote à l'urne. La représentativité de la FSU en est artificiellement minorée. Pour toutes ces raisons, la généralisation du vote par internet doit être écartée et le SNES doit porter, dans la FSU, le mandat de retour à un vote exclusif à l'urne sur le lieu de travail, accompagné des seuls aménagements nécessaires au vote par correspondance dans certaines situations, ou pour certaines catégories numériquement faibles de personnels.

L'élection du comité technique Académique a confirmé la première place de la FSU qui conserve la moitié des sièges. Dans les CAPA des corps du second degré de l'académie, le SNES et les syndicats de la FSU (SNEP, SNESUP, SNUEP) conservent aussi tous leurs sièges. À la CCP des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, la liste SNES-SNEP-SNUEP perd cependant un siège au profit de la CGT. Pour la CCP des AED-AESH, la liste SNES-SNEP-SNUEP-SNUIPP progresse et garde ses deux sièges. Globalement, les listes présentées par le SNES et la FSU ont perdu une centaine de voix et environ 5 points. Ce sont les listes présentées par FO qui ont le plus progressé. Elles prennent la deuxième place au SGEN mais restent nettement minoritaires.

La perte en voix dans un contexte de hausse de la participation, aussi faible soit-elle, doit cependant nous interroger, sinon sur nos mandats, du moins sur notre politique de communication comme sur la visibilité du travail de nos militants et élus dans la profession.

Nous ne pouvons éviter que le contexte politique entraîne, dans la vision de certains de nos collègues, une association mécanique entre organisation majoritaire et politique gouvernementale. Dans un contexte atone, marqué par les scandales fiscaux et autres, le repli frileux ou la droitisation des esprits se substituent chez certains au nécessaire combat pour nos droits et l'amélioration de nos conditions de travail, indissociable de celle du service public d'éducation. FO et le SNALC ont manifestement surfé sur la vague d'un corporatisme assimilant systématiquement et idéologiquement situation passée à situation meilleure, conservatisme et sauvegarde des intérêts professionnels, « statut de 1950 » à préservation d'acquis. Et ce, en dissimulant que c'est notre action qui a, pour l'essentiel, permis historiquement d'engranger et de maintenir ces acquis, envers et contre les silences statutaires eux-mêmes et les dérives managériales qu'ils ne pouvaient plus contrecarrer, dans leur forme comme dans leur fond.

Cependant, la communication que nous avons faite sur les nouveaux décrets, le socle ou les travaux du CSP a très certainement péché, en l'absence de tout climat social réellement combatif, d'un excès d'optimisme, donnant à tort l'impression d'avoir ainsi obéré nos autres revendications pourtant affichées, mais restées insa-

tisfaites, au premier plan desquelles celles sur les salaires et les pensions et celles de carrière, ou encore celles sur le recrutement et l'entrée dans le métier, c'est-à-dire précisément là où la dégradation est la plus palpable pour nos collègues.

En même temps, nous devons certainement revoir notre manière d'agir au quotidien, à la fois dans la publicité de notre travail d'élus, invisible statutairement des collègues (et pourtant c'est là où nous nous distinguons encore des élus des autres organisations syndicales), comme dans notre travail militant où la participation des membres des exécutifs à la résolution des conflits d'établissements n'est pas assez publicisée, et l'ouverture excessive de nos « services » et conseils aux non syndiqués ne nous assure pas par elle-même, un retour suffisant en termes de syndicalisation. Nos publications, quand elles sont lues, ne peuvent à elles-mêmes assurer la visibilité nécessaire, et des solutions devront être trouvées pour que l'investissement militant et celui des élus soient répercutés par nos syndiqués eux-mêmes dans leur contact quotidien avec les nombreux collègues éloignés de la réalité syndicale et de sa nécessité.

Éducation prioritaire

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire devait avoir pour objectif de l'adapter aux évolutions des territoires concernés. Force est de constater que cet objectif ne sera pas atteint. L'enveloppe définie a priori pour l'académie ne le permet pas. Le nombre global de réseaux étant quasiment inchangé, les entrées se font au prix de sorties souvent inacceptables.

Le SNES et la FSU ont pesé pour que les critères retenus permettent de prendre en compte la réalité des situations sociales des établissements, mais des considérations politiques locales et le manque de marges de manoeuvre aboutissent à des choix que nous ne pouvons cautionner. Lors des deux réunions avec la DAEP, le SNES a déjà porté des revendications, notamment à propos de deux problèmes : le choix de définir les réseaux de l'éducation prioritaire, uniquement à partir des collèges, est inacceptable, car cela exclut de fait un grand nombre d'écoles ; par ailleurs, la question de l'éducation prioritaire ne peut être traitée différemment d'un département à l'autre.

Au delà des choix qui seront arbitrés dans les prochains jours, c'est par la mobilisation des équipes dans tous les collèges que nous pourrons faire progresser les conditions de travail et d'apprentissage. Le SNES se battra pour que des seuils spécifiques à l'éducation prioritaire soient réaffirmés. Pas une classe de collège en éducation prioritaire ne doit dépasser les 20 élèves. Les vies scolaires doivent être renforcées. Les moyens en personnels sociaux et de santé doivent être abondés. La refondation de l'éducation prioritaire doit aussi passer par la prise en compte des besoins spécifiques des établissements REP+.

A l'opposé de ce qui s'est fait en ECLAIR par les tentatives d'imposition d'un management néo-libéral et de la caporalisation des personnels, c'est ici aux équipes qu'il faut faire confiance. Le SNES veillera avec les personnels à ce que la pondération de 1,1 permette de libérer du temps et ne donne pas lieu à l'imposition d'heures supplémentaires. Les équipes devront rester maîtresses de l'organisation de ce temps. Dans les établissements ECLAIR, le « suivi particulier » des IPR a été générateur de pressions et de surcharge de travail inutile. Cela ne doit pas se reproduire dans les REP+. L'accompagnement doit avoir pour unique objet de permettre aux équipes de mener à bien leurs projets. La systématisation des visites qui se mâtaient parfois d'inspections plus ou moins déguisées et de méthodes dignes du benchmarking doit cesser.

Enfin, c'est pour l'ensemble des collègues que des améliorations sont urgentes. Les effectifs des classes doivent baisser. La pression sur les collègues doit être allégée. En particulier, les injonctions sur l'évaluation des compétences du LPC doivent cesser immédiatement.

Vote : **Pour 13** contre : 0 Abstention 4

Motion présentée par École Émancipée

Concernant la baisse de participation et celle des résultats de la FSU, nous partageons l'analyse du texte du secrétariat mettant en cause les modalités du vote électronique. Cependant, nous pensons que la baisse des résultats de la FSU s'explique également par son positionnement vis à vis du gouvernement depuis 2012. Le SNES et la FSU ne nous semblent pas avoir pris la mesure réelle de l'orientation politique de ce gouvernement. Nous faisons l'hypothèse que des collègues, syndiqués, militants, ne se sont pas reconnus dans certains positionnements syndicaux (réécriture des décrets, projet de nouveau socle). Il est temps d'exprimer plus clairement nos revendications, nous en avons l'occasion en soutenant fermement la lutte déjà engagée dans l'Éducation Prioritaire.

Vote : Pour 4 **Contre 13** Abstention 0